

Questions orales

c'est qu'encore une fois il n'a tenu aucun compte de ce que le gouvernement du Canada...

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Diefenbaker: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas bien entendu la fin de ces paroles de sagesse. Je m'étonne qu'il puisse trouver à redire aux déclarations d'un gouvernement NPD, quand je songe à l'entente cordiale qu'il règne à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CONSOMMATION**LES PRIX DE DÉTAIL DU BŒUF, DU PORC ET DE LA DINDE ET LA BAISSÉ DES PRIX DE GROS—LA SURVEILLANCE DES MAGASINS**

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, le premier ministre de la Saskatchewan ne saurait trouver pour se défendre un avocat de la défense plus célèbre que le très honorable député de Prince-Albert. Maintenant que le ministre préféré de tous est ici, j'aimerais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme le prix de gros du bétail sur pied baisse depuis la mi-février à peu près, et comme il y a aussi baisse du prix des porcs et des dindes, le ministre s'assure-t-il qu'il y a une réduction équivalente de prix de détail exigés des consommateurs pour les viandes dont j'ai parlé?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, les éloges d'un observateur parlementaire si distingué me plaisent toujours.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Un collègue aussi.

M. Gray: La Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a déclaré dans son rapport trimestriel du 22 mars que les statistiques du prix du bœuf pour le mois de mars, compilées par Statistique Canada, ne seraient pas disponibles avant quelques semaines. Toutefois, les données que possède la Commission pour les marchés de Toronto et de Winnipeg révèlent que la baisse des prix du bœuf s'est traduite tant dans le prix de gros du boeuf abattu que dans celui que demandent les détaillants pour la viande de boeuf.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, tout comme les autres députés, j'étais bien sûr au courant de ce qu'a dit la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires dans son rapport trimestriel. J'aimerais savoir du ministre si son ministère ou la Commission de surveillance exercent des vérifications régulières dans les magasins d'alimentation du pays et, dans l'affirmative, dans quels endroits?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, je crois savoir que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires surveille effectivement le prix du boeuf et a entrepris, comme je l'ai déjà mentionné à la Chambre, une enquête spéciale sur la marge des prix du boeuf au détail. On m'informe que le rapport sera rendu public au cours

[M. Lang.]

des prochaines semaines. Dans le cadre de son mandat, la Commission contrôle également les prix des produits alimentaires à tous les échelons.

M. l'Orateur: La présidence donne la parole au député pour une question supplémentaire, mais je dois signaler aux députés que nous ne procédons pas assez rapidement. Nous recevons encore des questions des premiers bancs et j'espère que nous pourrions passer bientôt aux bancs arrière. Le député de York-Sud a la parole.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, étant donné la valeur possible des rapports de la Commission de surveillance des prix des produits alimentaires, s'ils sont publiés en temps opportun, et étant donné le fait évident que les rapports trimestriels ne sont guère utiles aux consommateurs, même si des rapports spéciaux sont publiés occasionnellement, puis-je demander au ministre s'il envisage d'une manière particulière de demander à la Commission de publier des rapports hebdomadaires ou bimensuels sur le contrôle des prix des produits alimentaires dans les secteurs où une surveillance est exercée afin que le consommateur soit informé en temps opportun?

● (1440)

M. Gray: Monsieur l'Orateur, c'est une idée que nous pourrions sans aucun doute envisager.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**LES MOTIFS DE LA PRISE D'EMPREINTES DIGITALES DU CITOYEN VICTIME D'UN VOL DE CARTE DE SÉCURITÉ SOCIALE—LA PROCÉDURE DE DISCULPATION EN CAS D'ACCUSATION POUR UN DÉLIT COMMIS PAR UN TIERS**

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'ai pris la parole à plusieurs reprises et écrit un grand nombre de lettres en vue de laver la réputation d'un de mes commettants. Je poserai ma question au solliciteur général ou à son suppléant. Est-il nécessaire qu'un citoyen canadien fasse prendre ses empreintes digitales afin que les chefs d'accusation formulés contre lui mais qui sont le fait d'une autre personne puisse être rayés des dossiers de la Gendarmerie royale du Canada, et cela ne revient-il pas à dire: Vous êtes coupable tant que vous n'aurez pas prouvé votre innocence à la Gendarmerie royale?

Des voix: Quelle honte!

L'hon. Otto E. Lang (solliciteur général suppléant): Monsieur l'Orateur, dans la mesure où cette question demande un avis juridique, je pense qu'elle n'aurait pas dû être adressée au solliciteur général. Si c'est à moi que le député la pose, alors je dis qu'il ne m'appartient pas d'y répondre.

Des voix: Oh, Oh!

M. Kempling: J'ai une question supplémentaire pour le solliciteur général ou son suppléant. Le solliciteur général s'attend-il réellement à ce qu'un député recommande à un de ses électeurs, dans de telles circonstances, d'accepter de faire prendre ses empreintes digitales comme le proposait